



Paris, le 01 décembre 2006

L'Union des Constructeurs Immobiliers se dote d'un AGENDA 21

L'Union des Constructeurs Immobiliers de la Fédération Française du Bâtiment s'est dotée ce 9 novembre d'un Agenda 21. Consacré par le Sommet de la Terre de Rio en 1992 (Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement), le développement durable est devenu au cours de cette dernière décennie une véritable priorité. 173 Etats ont signé un programme d'actions pour le XXI siècle, l'Agenda 21.

L'Agenda 21 est une vraie démarche de développement durable. Il définit les principes qui permettent de concilier à la fois la protection de l'environnement, l'efficacité économique et l'équité sociale. De nombreuses régions, départements ou communautés de commune mais aussi entreprises ont élaboré un « Agenda 21 ».

L'Union des Constructeurs Immobiliers est la 1^{ère} organisation représentative des métiers de la construction de maisons individuelles ou de la promotion immobilière à se lancer dans une démarche d'une telle importance.

« L'Union des Constructeurs Immobiliers (UCI) est une organisation professionnelle représentant les constructeurs de maisons individuelles, les promoteurs immobiliers et les aménageurs. A ce titre, elle peut avoir un rôle majeur dans le développement des bonnes pratiques et de l'information auprès de ses membres » indique son Président Henry Beaugiraud.

« Les activités d'aménagement, de promotion immobilière et de construction de maisons individuelles sont au cœur des problématiques de Développement Durable : économies d'énergies, limitation des gaz à effet de serre, économies de ressources, hygiène-santé et sécurité de l'habitat, aménagement des territoires, relations habitat-transport,... L'Union des Constructeurs Immobiliers a souhaité se mobiliser et prendre ses responsabilités pour répondre collectivement à ces enjeux nationaux et internationaux du Développement Durable. » déclare Henry Beaugiraud.

« Il s'agit de contribuer au Développement Durable en valorisant les expériences et compétences spécifiques des membres de l'Union des Constructeurs Immobiliers et en proposant des solutions innovantes pour l'habitat fondées notamment sur un meilleur dialogue et une meilleure coordination/concertation avec l'ensemble des parties prenantes : collectivités territoriales, industriels, entreprises générales, artisans, clients... »

« L'UCI a fait un choix, souhaite tracer la voie, et prendre ses responsabilités ».

L'Agenda 21 de l'UCI-FFB

La démarche Agenda 21 de l'UCI s'entend en deux temps :

1. Elaboration d'un Agenda 21 au niveau de la profession, incluant des objectifs et des engagements de l'UCI.
2. Mise à disposition des membres de l'UCI d'une trame méthodologique (par métier) visant à favoriser le déploiement de la démarche Agenda 21 au sein de chaque entreprise individuellement.

Les engagements que portent l'UCI dans le domaine du Développement Durable sont majeurs :

1. contribuer à la construction d'une culture Développement Durable auprès de ses membres ;
2. informer ses adhérents sur toutes les nouveautés en matière d'environnement ;
3. réaliser des chantiers tests qui vont permettre l'élaboration de bonnes pratiques ;
4. mettre en place des groupes de travail « développement durable et énergie dans la construction immobilière » ;
5. favoriser l'optimisation énergétique des bâtiments ;
6. favoriser le développement des énergies renouvelables ;
7. contribuer au développement de l'Agenda 21 entreprise auprès de ses adhérents en élaborant une trame « Agenda 21 Entreprise » pour chacune des activités représentées au sein de l'UCI c'est-à-dire les constructeurs de maisons individuelles, les promoteurs immobiliers et les aménageurs ;
8. favoriser le rapprochement d'action entre les collectivités locales qui ont un « Agenda 21 local » et les Constructeurs Immobiliers qui ont un « Agenda 21 Entreprise ».

L'Union des Constructeurs Immobiliers de la Fédération Française du Bâtiment

Créée en 1961, l'Union des Constructeurs Immobiliers (UCI) regroupe plus de 670 constructeurs immobiliers répartis sur l'ensemble du territoire national. C'est une des toutes premières organisations professionnelles représentative des constructeurs de maisons individuelles, promoteurs immobiliers et aménageurs.

Son rôle : défendre les métiers qu'elle représente et promouvoir la qualité et les bonnes pratiques.

UCI-FFB : 7/9 rue La Pérouse 75016 PARIS - Tél : 01 40 69 51 86

www.uci-ffb.fr



Contact presse

Union des Constructeurs Immobiliers

Olivier Burot
Secrétaire Général

Tél. : 01.40.69.51.86

Fax : 01.40.69.58.70

E-mail : buroto@uci.ffbatiment.fr